

AGIR pour la BIODIVERSITÉ



FICHE D'IDENTITÉ

STATUT:

Réserve de chasse et de faune sauvage, Site Natura 2000

MILIEUX: Marais littoraux

SURFACE: 137 ha

PROPRIÉTAIRE(S): LPO France

GESTIONNAIRE(S): LPO France

COMMUNE(S): Yves (17)

DATE DE CRÉATION : 1993

PARTENAIRE(S) :

Agence de l'Eau Adour-Garonne Cemex

ACCÈS AU PUBLIC :

observatoire en accès libre

CONTACT: LPO France christophe.egreteau@lpo.fr

05 46 82 12 34



Le marais

de Voutron

Au début des années 90, pour s'opposer au drainage et à la mise en culture des grands marais de l'ouest de la France, la LPO a lancé une politique d'acquisition foncière de prairies naturelles humides dans les marais Breton, Poitevin et Charentais. L'acquisition des premières parcelles en marais de Voutron (marais Charentais) a débuté en 1993 et se poursuit encore actuellement.

LES MILIEUX NATURELS

Situé au sein des marais de Rochefort (17), le marais de Voutron est un très ancien marais salant (VIIe siècle) ayant conservé son micro-relief caractéristique. Désormais alimenté uniquement en eau douce, il est composé majoritairement de prairies très hydromorphes parcourues de fossés. Il présente également une grande diversité de milieux : dépressions longuement inondées, boisement humides, roselières, mégaphorbiaies, fourrés à pruneliers, ...

LES ESPÈCES

Le site présente un très fort intérêt pour la nidification d'espèces aviaires patrimoniales: Guifette noire, Chevalier gambette, Echasse blanche, Sarcelle d'été, Canard souchet, Busard cendré, Busard des roseaux, y nichent chaque année. Le Butor étoilé est observé en hivernage. La Loutre et le Vison d'Europe sont présents. Pas moins de 35 espèces floristiques patrimoniales y ont également été dénombrées, parmi lesquelles la très rare Salicaire à 3 bractées.



1 à 3 nichées de Sarcelle d'été sont observées chaque année sur le site © Vincent Delecour

LA GESTION

Un système de vannage spécifique permet des inondations hivernales et printanières, très favorables à la faune et à la flore du marais. L'entretien des prairies est assuré par des agriculteurs locaux faisant pâturer leurs bovins dans le cadre de baux à clauses environnementales. Les modalités de pâture sont adaptées en fonction des milieux naturels à entretenir. Les espèces exogènes invasives font l'objet d'une lutte permanente (Ragondin, Jussie).